

tion. Cela dénote une attitude autoritaire de la part du ministre. Le ministre semble croire que lui, et lui seul, sait ce qu'il y a de mieux à faire. Cela me rappelle ces enfants gâtés qui entendent imposer aux autres leurs règles du jeu, sinon ils vont aller se plaindre à leur mère. Cela pourrait peut-être se rattacher à l'autre expression populaire «je m'en retourne chez moi en emportant tous mes jouets.» Si le ministre était retourné à son école de droit, bien des agriculteurs de l'Ouest s'en trouveraient mieux.

Cette situation a des implications à long terme; il s'agit d'un régime permanent. Le ministre dessert l'agriculture de l'Ouest en essayant, par le chantage que représentent les paiements transitoires, de forcer le Parlement à approuver ce bill. Les paiements de 100 millions de dollars que prévoit le bill sont d'urgente nécessité. Ils devraient même être plus élevés. J'y reviendrai plus tard dans mes remarques. Voilà pourquoi mon collègue le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave), a proposé, plus tôt cette semaine, un amendement que Votre Honneur a déclaré irrecevable. Je n'ai pas l'intention de critiquer cette décision, mais tout simplement de souligner que l'amendement avait pour but de découvrir un moyen de faire remettre rapidement cet argent aux cultivateurs, puis de recommander l'étude d'une législation permanente.

Il faut rattacher nos considérations à ce qui se passe à l'heure actuelle dans le secteur de l'agriculture. Au Canada, le revenu des cultivateurs a dégringolé de façon alarmante. Le revenu de 1970, qui s'établissait à 1,198 millions de dollars, accusait une baisse de 23.9 p. 100 par rapport à celui de 1969 qui avait été de 1,959 millions. Le revenu de 1970 était inférieur de 30 p. 100 à celui de 1968 qui atteignait 1,714 millions de dollars. En 1970, le revenu net des agriculteurs de la Saskatchewan était de 202.7 millions de dollars, soit une baisse de près de 50 p. 100 par rapport à celui de 1969 qui s'établissait à 402.9 millions et de plus de 55 p. 100 par rapport à celui de 1968 qui avait été de 462.3 millions de dollars. Les paiements transitoires de 100 millions de dollars que prévoit le bill C-244 ne représentent qu'un tiers de la baisse du revenu net des provinces des Prairies de 1969 à 1970. Dans un an, le revenu des cultivateurs est tombé de 296 millions dans les Prairies, de 39 millions au Manitoba, de 200 millions en Saskatchewan et de 57 millions en Alberta.

Le programme dont nous sommes saisis est basé sur des recettes en espèces brutes. Tous les cultivateurs savent que ce chiffre ne signifie pas grand-chose. Ils manipulent beaucoup plus d'espèces aujourd'hui qu'il y a 10 ou 20 ans et, dans certains cas, 5 ans. Ils savent que cela ne compte pas pour beaucoup. Ce qui compte c'est ce qui reste au cultivateur une fois qu'il a fini de payer ses frais et autres dépenses. Le programme dont nous sommes saisis, basé sur les recettes en espèces brutes, ne correspond pas au revenu net du cultivateur. Un programme en fonction du revenu net de l'agriculteur tiendrait compte des coûts de plus en plus élevés de la production. Nous prévoyons aussi que ces coûts continueront d'augmenter. Certains indices révélés cette semaine nous le démontrent.

Je ne sais si nous pouvons espérer une action énergique du gouvernement pour renverser ce mouvement ou y mettre fin. Par exemple, on n'a rien fait au sujet du prix des machines agricoles à la suite du rapport de la Com-

[M. Burton.]

mission Barber. Ce bill va jusqu'à imputer les déficits de la Commission du blé sur le compte de stabilisation. Il devrait être assez évident pour tous les députés que lorsque la Commission ou le gouvernement fera une erreur de calcul dans ses paiements initiaux, ce qui pourrait tout aussi bien arriver au cours d'une année d'élections, c'est l'agriculteur qui paiera la note. A la longue, l'agriculteur paiera pour réparer l'erreur, en perdant des sommes auxquelles il a droit.

Le régime qu'on nous propose reflète en partie la pensée de la Commission de planification de l'agriculture. Celle-ci est partie du principe qu'il fallait libérer le gouvernement de ses engagements dans le domaine de l'agriculture, et surtout de ses engagements financiers envers le secteur agricole de notre société. Cette attitude ne tient aucun compte des réalités du monde d'aujourd'hui. Le gouvernement accepte maintenant le principe de la Commission de planification. Si l'on se fonde sur ce qu'il a fait, le gouvernement supprime l'agriculture purement et simplement. Nous devrions noter les conséquences de ces mesures car ce à quoi nous assistons aujourd'hui, c'est à la ruine de notre société rurale. Il ne fait pas de doute que celle-ci doit changer. L'économie rurale doit changer et s'adapter pour suivre l'évolution générale.

Nous assistons à la destruction de notre société et de notre économie rurales. Que fait le gouvernement? Il vient de sortir ce programme qui représente un engagement bien moindre de sa part que ce qu'il a accompli jusqu'à présent. Quand le gouvernement fait le vœu pieux de venir en aide au Canada rural, ses actes, à mon avis, en disent plus que ses paroles.

Faisons donc le bilan de l'action gouvernementale! Par l'arrangement international sur les céréales et par la négociation relative à l'accord international sur le blé, le gouvernement a laissé les cultivateurs à la merci des marchés mondiaux. A présent, il abroge la loi sur les réserves provisoires de blé qui apportait depuis 15 ou 16 ans un montant annuel approximatif d'environ 40 millions aux cultivateurs. Nous devrions comparer les mesures prévues dans le bill C-244 avec les recommandations du groupe d'études sur l'agriculture. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails, mais il convient de noter que les mesures prévues dans ce bill diffèrent sur deux points des propositions du groupe d'études. Le groupe d'études sur l'agriculture a présenté ses propres idées et recommandations. Je tiens à faire remarquer que je n'appuie pas nécessairement à cet égard les recommandations du groupe d'études. Cependant celui-ci a mis l'accent sur certains facteurs dont le gouvernement aurait dû tenir compte davantage avant de prendre des décisions. Permettez-moi de citer un passage de la page 119 du rapport du groupe d'études:

La Commission de planification estime que la commercialisation des céréales doit être distincte des questions du revenu général de l'agriculture des Prairies si nous voulons mettre en place un régime très compétitif de vente des céréales.

On a raison de vouloir s'occuper de la situation actuelle du marché mondial. Mais par son programme le gouvernement n'établit pas assez de distinction entre les marchés et les revenus, surtout en ce qui a trait aux rentrées nettes en espèces.

Deux facteurs jouent sur les rentrées nettes en espèces. D'abord, le volume des céréales vendues. Voilà où l'on